

[Texte]

have three speakers left. I have Mr. Gimaïel, Mr. Parker, and Mr. Baker. I just wondered if we could have a question from each before the bell starts.

• 2145

Monsieur Gimaïel, une question?

M. Gimaïel: Je vais essayer de la faire assez brève puis assez longue en même temps, monsieur le président.

Le président: C'est cela!

M. Gimaïel: J'avais une question à deux volets.

Le premier volet de la question c'est... Est-ce que pour vous une loi spéciale qui rappelle, par exemple, des travailleurs lors d'une grève a le même effet que le Bill C-124, le même effet que vous prétendez qu'il aurait, constitutionnellement? Vous avez l'existence même des syndicats...

Deuxième point... je me rappelle, tout à l'heure, vous avez dit à un moment donné que c'était l'aspect légal qui vous touchait mais encore plus l'aspect général du terme, la légalité ou la justice du geste. Avant de déterminer s'il est juste que le gouvernement face cette loi-là, vous êtes-vous posé la question une seconde, à savoir quelle est la justification qu'a le gouvernement d'amener une loi comme celle-là? Par le fait même, avez-vous pensé à ceux qu'elle vise à protéger, parce qu'elle protège énormément de Canadiens, surtout les chômeurs, surtout les assistés sociaux? Je ne sais pas s'il y en a beaucoup dans votre association de ces gens-là. Mais quand je lis votre *brief* ou votre mémoire..., j'ai l'impression de lire un mémoire qui a été pondu dans un milieu très *select*, très hiérarchisé et très hautement bourgeois. Je me trompe peut-être. C'était les deux ou trois volets de ma question.

Le président: Merci, monsieur Gimaïel.

Dr. Whiteside, a quick answer, please.

Mr. Whiteside: Our concern is that if the bill passes, what you will be doing to people in the public service is you will be forbidding them to collective-bargain and at the same time you will be forbidding them to strike legally. They are between a rock and a hard place.

The Chairman: Thank you, Dr. Whiteside.

Mr. Parker, just one question.

Mr. Parker: Thank you. I will try to be very brief.

Doctor, we have touched on other areas, but I would like to touch on people who have worked right up to the very end of their time; they have, say, two years left in their working time; all negotiations on contracts come to their pensions, and the last two years are the time they are going to get their pensions and it is going to be based on that. Do you think, under civil liberties, a government has the right to interfere with a pension scheme that has been worked on for a lifetime, to bring in legislation that will impede them for the rest of their lives? They will be pensioned off and then not enjoy the benefits of their last five years, which make their pension scheme.

[Traduction]

cinq minutes, et il y a encore trois intervenants, M. Gimaïel, M. Parker et M. Baker. Chacun d'eux devrait pouvoir vous poser une question avant que la sonnerie ne nous appelle.

Mr. Gimaiel, do you have a question?

Mr. Gimaiel: I will try to make it fairly brief yet long enough at the same time, Mr. Chairman.

The Chairman: That is right.

Mr. Gimaiel: My question had two aspects.

The first aspect is... According to you, would a special legislation which calls back workers during a strike have the same effect as Bill C-124, the same effect which it would have, constitutionally, according to you? The very existence of the trade unions.

About the second aspect... I remember you said that it was the legal aspect which you objected to, but even more the legality of it, or your sense of justice. Before passing a judgment on the justice of the government's decision, have you ever wondered for a minute what was the justification of the government in passing such a law? Have you considered those which such a law aims at protecting, because there are many Canadians that it aims to protect, among others the unemployed, and the people on welfare? I do not know if there are many of these people in your association. But when I read your brief I get the impression that it has been written by people belonging to the upper classes, and very class conscious. I may be wrong, but these are the different aspects of my question.

The Chairman: Thank you, Mr. Gimaïel.

Soyez bref, monsieur Whiteside, s'il vous plaît.

M. Whiteside: Ce qui nous inquiète, c'est que si cette loi est adoptée, vous empêchez les employés de la Fonction publique et vous les empêchez également de faire grève légalement. Ils sont pris ainsi entre deux feux.

Le président: Je vous remercie, monsieur Whiteside.

Monsieur Parker, une seule question.

M. Parker: Je vous remercie, et j'essaierai d'être très bref.

Nous avons abordé d'autres questions, mais je voudrais prendre le cas de gens qui touchent à la fin de leurs services à la Fonction publique. Supposons qu'il leur reste deux ans avant leur retraite, et celle-ci va être calculée en fonction des deux dernières années de salaire. Est-il légitime, aux termes de libertés civiles, qu'un gouvernement intervienne sur un régime de retraite auquel une personne a contribué toute sa vie, et adopte une loi qui aura des répercussions adverses sur eux pour le reste de leur vie? Ces gens seront mis à la retraite sans retirer le bénéfice de leurs cinq dernières années de travail, d'après lesquelles est calculée leur pension de retraite.